



United Nations Global Compact

Paris, le 25 novembre 2021

Objet : Demande de délai de grâce pour report de la COP

Madame, Monsieur,

L'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la publication annuelle d'une Communication sur le progrès (COP).

Nous sommes dans le regret de vous faire part de notre retard dans la préparation de notre Communication sur le progrès de cette année. Nous reprenons le sujet en main aujourd'hui et nous aurions besoin d'un délai supplémentaire pour garantir la bonne rédaction du document.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder un délai supplémentaire de 90 jours pour pouvoir rédiger et publier notre COP, et ainsi décrire les efforts et les progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Global Compact de Nations Unies.

Nous vous remercions par avance de la prise en compte de cette demande et de votre compréhension.

Veillez agréer Madame, Monsieur, l'assurance de nos salutations les plus distinguées.

Nizard Djemali

CFO

November 27, 2021 | 01:57 PST

DocuSigned by:

79E557DC141B480...

